



## Changement de direction et sanctions ?

Par **philippe**, le **23/10/2009** à **01:17**

Bonjour,

Actuellement employé des transports urbains de Bordeaux et ce depuis 1993, j'ai vu mon entreprise ( Véolia ) perdre l'appel d'offre en janvier pour se voir remplacée par une nouvelle entreprise ( Keolis ). Ma question est la suivante :

J'ai connu le 10 septembre un retard au service, mon nouvel employeur a-t-il le droit de se servir de mes antécédents avec mon ancienne direction pour me sanctionner ? Le cadre qui me reproche ces faits s'est servi de ces antécédents pour m'adresser un rapport .

Cordialement,  
Philippe .